

Prévention de la violence et de la radicalisation dans le système pénitentiaire en Tunisie

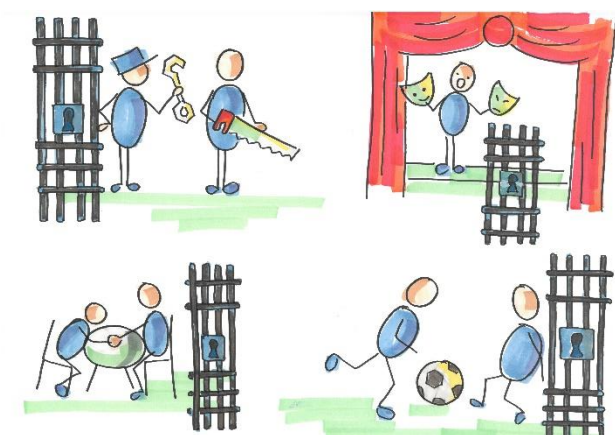
Appui à la réforme de la justice et amélioration des conditions dans les prisons et dans les centres de rééducation

Les enjeux

L'un des défis auxquels la Tunisie reste confrontée onze ans après la révolution est la situation sécuritaire. Cela inclut la menace posée par les personnes qui ont rejoint des mouvements islamistes radicaux et qui reviennent de zones de conflit, ou qui se sont radicalisées en Tunisie. Plusieurs attaques terroristes ont ciblé le secteur du tourisme international (Bardo et Sousse 2015) et les forces de sécurité (octobre 2018, juin 2019, mars 2020).

En réponse à ces attaques, la Tunisie a déployé un grand effort pour renforcer les compétences sécuritaires et a lancé les premières réformes du système judiciaire, à travers l'élaboration d'une Stratégie Nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

Cependant, la lenteur des procédures, et la surcharge du système judiciaire, dû à un très grand nombre de dossiers, se reflète dans le système pénitentiaire au niveau de la surpopulation carcérale et des conditions sanitaires et d'approvisionnement difficiles. Les détenues ont peu de perspectives socio-économiques après leur libération. Leurs taux de récidive avoisinent les 40%. Cette situation de marginalisation, d'exclusion, et du manque de perspective facilite leur récupération par des groupes extrémistes.



Graphique : Activités du projet PREVIP

Nom du projet	Prévention de la violence et de la radicalisation dans le système pénitentiaire en Tunisie
Mandataire	Ministère fédéral des Affaires étrangères
Zone du projet	Tunis et régions
Partenaires nationaux	Ministère de la Justice et Comité Générale des Prisons et de la Rééducation
Durée	2018 – 2023

Notre approche

Le projet « Prévention de la violence et de la radicalisation dans le système pénitentiaire » vise à appuyer l'Etat tunisien à réduire la violence et la radicalisation des détenus. Œuvrant dans des prisons et des centres de rééducation sélectionnés, le projet contribue à améliorer les conditions de détention et de réinsertion des détenus. Financé par le Ministère fédéral des Affaires étrangères, le projet soutient le Ministère de la Justice et le Comité Général des Prisons et de la Rééducation (CGPR) à travers le conseil technique et organisationnel, le renforcement des compétences, ainsi que des mesures d'infrastructure et d'équipement. Le projet prend en considération les spécificités des différents groupes cible des détenus (Femme, Enfants, Hommes).

Le projet opère sur trois différents niveaux :

- 1) **Formation et réinsertion professionnelle** : Une bonne formation est la précondition essentielle pour l'obtention d'un travail qui permet de subvenir à ses besoins, et de s'éloigner de la criminalité. Le projet prévoit la formation professionnelle et continue des détenus, mais aussi des agents péni-

tentiaires. Une réinsertion professionnelle et sociale des détenues après la libération est prévue. Grâce à des mesures de réintégration sociale, le détenu pourrait éviter l'isolement, la radicalisation, mais aussi la récidive.

- 2) **Appui psychosocial et activités socio-culturelles** : Les détenus dans les prisons et les centres de rééducation souffrent d'un manque d'occupation et d'un appui psychologique. Le projet prévoit de renforcer les activités culturelles et sociales existantes ainsi que le conseil psychologique aux détenus. L'amélioration des conditions dans les prisons et les centres de rééducation aide à atténuer la frustration quotidienne des détenus – une des causes de la violence dans les prisons et les centres de rééducation.
- 3) **Appui aux structures de la justice juvénile** : La Tunisie a mis en place un cadre légal, pionnier dans le monde arabe, en matière de respect des droits de l'homme et de celui des détenus. Cependant, sa mise en œuvre présente encore des difficultés, par exemple en ce qui concerne l'application des peines alternatives à l'emprisonnement. Le projet vise donc à appuyer les efforts de la Tunisie dans l'institutionnalisation de ces mécanismes prévus par la loi. Cette activité prévoit la collaboration avec les acteurs pertinents (délégués à la liberté surveillée, structures familiales, sociales, éducatives).

Les résultats en chiffres

En 2021, **100 % des mineurs placés en centre de rééducation** pourront être supervisés par des responsables, tels que des juges, travailleurs sociaux et des psychologues, ainsi que des représentants de l'unité de la justice juvénile au sein du ministère de la justice. Cela ouvre la voie à **une meilleure coordination entre les centres est la Justice** et à une amélioration de l'accompagnement juridique des mineurs.

Une boîte à outils a été développée, qui fait désormais partie de la **formation standard des juges**, et qui vise pour la première fois en Tunisie à se concentrer sur les besoins des jeunes en conflit avec la loi, afin que ces besoins soient mieux pris en compte et que des alternatives à l'emprisonnement puissent être trouvées. En plus, **100% des agents de premières lignes qui sont en contact avec les enfants** dans les centres ont été formés sur les outils juridiques et psychologiques.

En vue d'améliorer l'offre socioculturelle dans les prisons, PREVIP a appuyé le CGPR afin de mettre en place une **stratégie sportive pour le milieu carcéral** et a organisé des formations des formateurs pour des coachs sportifs de toutes les prisons tunisiennes et centres de rééducation. Les coachs bénéficiaires donnent **des cours à un total d'environ 16 000 détenus** – ce qui représente environ 69% de la population carcérale tunisienne.

Le projet facilite également les séances de **soutien psychologique** pour le personnel pénitentiaire, qui a besoin d'un soutien pour faire face aux situations difficiles de la vie quotidienne et pour acquérir de techniques face à des détenus parfois traumatisés.

Publié par	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	En coopération avec	Ministère de la Justice
	Sièges de la société : Eschborn et Bonn	Sur mandat du	Ministère fédéral des Affaires étrangères (Auswärtiges Amt, AA)
	Projet : « Prévention de la violence et de la radicalisation dans le système pénitentiaire » Bureau de la GIZ à Tunis B.P. 753 – 1080 Tunis Cedex – Tunesien T + 216 71 967 220 F + 216 71 967 227 www.giz.de/tunesien www.facebook.com/GIZTunisie	Division	S04 Stabilisation dans les pays et les régions
		Adresses postales des sièges de l'AA	AA Berlin Werderscher Markt 1 10117 Berlin AA Bonn Adenauerallee 99-103 53113 Bonn www.auswaertiges-amt.de
Mise à jour	Mars 2022		
Texte	GIZ Tunisie		

